bénéficiaire et constituent un revenu d'activité au sens de l'*article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale*, imposable à l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues à l'article 80 sexdecies du code général des impôts.

## L. 3332-12 LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 162

U Legif ≡ Plan ♦ Jn C Cass □ Jn Appel □ Jn Admin ② Juricaf

La modulation éventuelle de l'abondement de l'entreprise ne saurait résulter que de l'application de règles à caractère général, qui ne peuvent, en outre, en aucun cas avoir pour effet de rendre le rapport entre le versement de l'entreprise et celui du salarié ou de la personne mentionnée à l'article *L. 3332-2* croissant avec la rémunération de ce dernier.

## L. 3332–13 LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 162

■ Legif. ■ Plan p.C.Cass. p.Appel Jp.Admin. Juricaf

L'abondement de l'entreprise ne peut se substituer à aucun des éléments de rémunération, tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette des cotisations définie à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale, en vigueur dans l'entreprise au moment de la mise en place d'un plan mentionné au présent article ou qui deviennent obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles. Toutefois, cette règle ne peut avoir pour effet de remettre en cause les exonérations fiscales et sociales prévues à l'article L. 3332-27, dès lors qu'un délai de douze mois s'est écoulé entre le dernier versement de l'élément de rémunération en tout ou partie supprimé et la date de mise en place du plan.

## L. 3332-14 Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 - art

Les actions gratuites attribuées aux salariés dans les conditions prévues aux *articles* L. 225-197-1 à L. 225-197-3 et L. 22-10-59 du code de commerce, sans préjudice des dispositions particulières prévues par le présent alinéa, peuvent être versées, à l'expiration de la période d'acquisition mentionnée au sixième alinéa du I de l'article L. 225-197-1 du même code, sur un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite d'un montant égal à 7,5 % du plafond annuel de la sécurité sociale par adhérent, sous réserve d'une attribution à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

La répartition des actions entre les salariés fait l'objet d'un accord d'entreprise. A défaut d'accord, elle fait l'objet d'une décision du conseil d'administration, du directoire ou du chef d'entreprise.

La répartition peut être uniforme, proportionnelle à la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice ou proportionnelle aux salaires ou retenir conjointement ces différents critères.

#### service-public.fr

- > Plan d'épargne entreprise (PEE) : Versements
- > En quoi consiste l'attribution d'actions gratuites ? : Versement des actions gratuites sur un plan d'épargne d'entreprise

### Section 3: Composition et gestion du plan.

# L. 3332 - 15 LOI $n^{\circ}$ 2019-486 du 22 mai 2019 - art. 162

■ Legif. ■ Plan Dp.C.Cass. Dp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Les sommes recueillies par un plan d'épargne d'entreprise peuvent être affectées à l'acquisition :

1° De titres émis par des sociétés d'investissement à capital variable régies par les articles *L. 214-7 à L. 214-7-4* et *L. 214-24-29 à L. 214-24-33* du code monétaire et financier ;

- $2^{\circ}$  De parts de fonds communs de placement ou des titres émis par des sociétés d'investissement à capital variable régis par les articles L. 214-164 et L. 214-165 du code monétaire et financier;
- 3° D'actions émises par des sociétés mentionnées au paragraphe II de l'article 83 bis et à l'article 220 quater A du code général des impôts ;
- 4° D'actions émises par des sociétés créées dans les conditions prévues à l'article 220 nonies du code général des impôts.

p.653 Code du travail